

Le 15 juin 2018

Ligue  
des **droits de**  
**l'Homme**



Section  
de Mantes-la-Jolie  
et du Mantois

A Monsieur le Préfet des Yvelines  
Préfecture, 1 rue Jean Houdon, 78000 Versailles

Copie à Monsieur le Sous-Préfet de Mantes la Jolie

Monsieur le Préfet,

Je sollicite votre intervention pour que les habitants du N°1 route de St Germain à Mantes la Ville soient effectivement relogés après la fermeture du bâtiment où ils résidaient ordonnée par le Maire.

En effet Le 30 mai le Maire de Mantes la Ville prend un arrêté de péril imminent (2018-500), fait évacuer le bâtiment et le ferme. Le 31 mai il prend un arrêté (2018-505) de retrait de l'arrêté précédent, considérant qu'il ne répond pas à la procédure évoquée. A la même date il prend un arrêté (2018-508) de mise en place d'un périmètre de sécurité et d'interdiction temporaire d'habiter et d'utiliser les lieux qui justifie l'évacuation et la fermeture.

Sans offre d'hébergement proposée par le propriétaire ou la mairie une douzaine de ces habitants établissent un campement de fortune sur la terrasse du bâtiment et dorment là ou dans leur voiture.

Depuis lors aucune proposition d'hébergement n'a été faite, ces habitants ont subi les pressions constantes de la Police Municipale et une intervention musclée de la brigade CSI basée à Limay qui s'est traduite par deux interpellations et un passage à l'hôpital.

Cette situation ne peut plus durer, d'une part parce qu'elle peut gravement dégénérer et d'autre part parce que aux termes de la loi le propriétaire est dans l'obligation d'assurer le relogement.

Ces personnes sont en situation régulière sur le territoire, elles sont victimes d'un bailleur défaillant, par ailleurs peu scrupuleux dans la gestion de ses locations.

Compte tenu de la nature de l'arrêté pris par le Maire de Mantes la Ville il appartient maintenant aux services de la Préfecture de pourvoir à l'hébergement temporaire de ces personnes et de se retourner contre le propriétaire.

Je vous demande donc de faire cesser cette situation d'illégalité manifeste.  
Je vous remercie de me faire connaitre rapidement les suites que vous comptez donner à cette affaire. Du fait de l'urgence et des conséquences préoccupantes de cette situation je suis à votre disposition pour un rendez-vous avec un membre de votre cabinet.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président de la section locale de la LDH, Alain BOUDOU

Téléphone : 06 23 89 30 54

Courriel : [amboudou@hotmail.fr](mailto:amboudou@hotmail.fr)